

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3178

13 décembre 2013

SOMMAIRE

Atomic Software S.à r.l.	152529	GPB International S.A.	152517
Azul Management S.à r.l.	152529	Green Real Estate S.A.	152539
Barclays Luxembourg Holdings SSC	152509	GREIF Logistics & Rent S.à r.l.	152539
BT Broadband Luxembourg S.à r.l.	152509	Groupe Raco S.A.	152539
CED Group II S.à r.l.	152504	Hayfin Capital LuxCo 1	152540
Compagnie d'Investissement du Mullerthal S.A.	152538	Hayfin Capital LuxCo 2	152540
Equis Invest S.A.	152501	Hayfin Capital LuxCo 3	152541
FIA Holdings S.à r.l.	152517	Helmut-Kohl-Ehrennadel in Gold	152542
Financière Tag S.A.	152500	Helmut-Kohl-Ehrennadel in Gold	152519
Flack + Kurtz & Integ International Con- sulting Engineers GmbH	152538	Innovation Arch	152520
Food Service Group S.A.	152538	Lux Automobiles	152498
Galanium Spf S.A.	152513	Peitenger Waikeller s.à r.l.	152542
Galanium Spf S.A.	152538	PE Securitization (Lux) S.A.	152541
Gamma 2 S.A.	152504	Placindus S.A.	152543
Garage Jeannot SCHWEIG S.à.r.l.	152537	Plafa	152542
GEE Hospitality Group S.A.	152519	Port-Louis S.à.r.l.	152543
GEE Hospitality Group S.A.	152516	ProLogis Belgium VI S.à r.l.	152543
GEE Hospitality Group S.A.	152528	ProLogis European Finance XXII S.à r.l.	152543
GEE Hospitality Group S.A.	152540	ProLogis Germany XII S.à.r.l.	152544
Gestion Fiera Capital S.à r.l.	152516	ProLogis Germany X S.à.r.l.	152544
Gevarai Investments S.A.	152513	ProLogis Poland LXVIII S.à r.l.	152544
Gevarai Investments S.A.	152541	ProLogis Poland LXXXI S.à r.l.	152544
Gevarai Properties S.A.	152517	ProLogis Poland XCV S.à r.l.	152544
Glensead S.A.	152540	ProLogis Poland XLI S.à r.l.	152544
Globe Express Services	152541	Relax Capital Sàrl	152543
G.O. II - Luxembourg Alfamar Holding S. à r. l.	152539		

Lux Automobiles, Société Civile.

Siège social: L-8035 Strassen, 17, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg E 5.192.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt trois octobre

Acte sous seing privé,

Entre:

1) Monsieur Erwan LE DOUCE-BERCOT, né le 18/05/1972 à Paris {FR}, Avocat, résidant 18 rue Las Cases -F75007 Paris

2) MAGALOX SA, Société de Participations Financières au capital de 31.000,- euros, avec siège social à L8035 Strassen, 17 rue des Muguets, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B61452, représentée par son Administrateur Unique, Madame Catherine Altenbourger.

Lesquels ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile, qui sera régie par les lois y relatives, notamment par les articles 1832 à 1872 du Code civil, ainsi que par les présents statuts, qu'ils constituent entre eux:

Titre 1^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la détention, l'entretien, le prêt et la location à tout tiers, de véhicules terrestres à moteur, ainsi que le financement de l'ensemble de ces opérations,

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Elle pourra cautionner toutes opérations relatives au prêt objet et/ou pouvant le favoriser.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six premiers mots de l'exercice avec effet au 31 décembre. Cette dénonciation devra sous peine de nullité être faite par lettre recommandée à la poste.

Le ou les associés restant auront le droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 3. La société prend la dénomination de «LUX AUTOMOBILES»

Art. 4. Le siège social est établi à Strassen.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre 2. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à cent (EUR 100,00) euros représenté par 100 parts sociales de un (EUR 1,00) euro chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Erwan LE DOUCE-BERCOT, prénommé	60 parts sociales
1) MAGALOX SA, prénommée	40 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de cent (EUR 100,00) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés au prix accepté entre eux. La cession se fait conformément aux dispositions de l'article 1690 nouveau du Code Civil.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur de marché. Cet accord n'est pas nécessaire si la transmission en cas de mort est faite par voie de succession au conjoint survivant ou aux héritiers réservataires. Si aucun accord n'est trouvé entre les différentes parties en ce qui concerne la valeur de la part sociale ou des parts sociales concernées, celle-ci sera déterminée sur base d'une expertise.

Dans pareil cas chaque partie désignera un expert qui eux nommeront un troisième expert destiné à les départager en cas de désaccord sur valeur de la ou des parts sociales.

Si le ou les associés restant ne veulent cependant pas acquérir les parts sociales destinées à la vente respectivement transmises à un héritier qui n'est ni conjoint survivant, ni héritier réservataire, ils peuvent désigner un tiers agréé par eux pour la reprise des parts sociales proposées à la vente respectivement transmises par voie de succession selon des dispositions de l'alinéa précédent.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé ou de refus de désignation un tiers agréée par eux pour la reprise des parts sociales proposées à la vente respectivement transmises par voie de succession.

Art. 7. Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion de nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément aux dispositions de l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essayeront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens lui appartenant.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès d'un des associés.

L'incapacité, la faillite la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société. Elle continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés pour faire valoir leurs droits.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis-à-vis de tiers.

Art. 11. Les associés se réunissent en assemblée générale chaque fois que les affaires de la société ou les associés représentant un quart du capital le requièrent.

Art. 12. Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication de l'ordre du jour.

L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des parts émises est présente ou représentée,

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 15 ci-après, elle doit être composée au moins de la moitié de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quel que soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 14. L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 15. L'assemblée générale statuera à la majorité de la moitié des parts émises (majorité absolue) sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital social et de la division afférente en parts sociales, de dissolution, de fusion ou de scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.

Art. 16. Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2013.

La gérance établira au 31 décembre de chaque exercice un état de situation contenant la liquidation du passif et de l'actif de la société.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux,

Art. 18. Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant-droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du Grand-Duché de Luxembourg dont seuls les tribunaux sont compétents.

A cette fin, tout associé ou ayant-droit d'associé doit faire élection de domicile au siège de la société. A défaut de pareille élection de domicile toutes assignations, significations sont valablement faites au parquet du tribunal d'arrondissement du siège social de la société.

Dispositions générales

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil ainsi que les dispositions de la loi modifiée du 15 août 1915 sur les sociétés trouvent leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ 650,-euros.

Publicité - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés à la gérance à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité prévues par la loi et de faire procéder à l'immatriculation de la Société.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à 17 rue des Muguets, L8035 Strassen.

2. Le nombre de gérants est fixé à un:

L'assemblée nomme comme gérant, MAGALOX SA, sise 17 rue des Muguets L8035 Strassen

3. Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société par sa seule signature dans le cadre de l'objet social, de faire tous actes d'administration, à l'exclusion de tout acte de disposition et/ou de tout acte de garantie en sûreté, lesquels nécessitent l'accord écrit des associés.

Fait en 2 originaux, chaque associé reconnaissant avoir reçu une copie de l'exemplaire original.

Les signatures doivent être précédées de la mention manuscrite «lu et approuvé» et «bon pour pouvoir».

Pour MALAGOX SA

Mme Catherine Altenbourger / Monsieur Erwan LE DOUCE-BERCOT

Référence de publication: 2013155470/141.

(130190338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Financière Tag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 79.067.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 28 septembre 2012:

1) Les Administrateurs suivants ont été réélus jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012:

- Monsieur Mansour OJJEH, Président;
- Monsieur Jacques ROSSET;
- Monsieur Abdulaziz OJJEH;
- Monsieur Daniel VITOUX.

2) La société Deloitte SA a été réélue aux fonctions de Réviseur d'Entreprise agréé pour la même période.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2013160002/21.

(130196248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Equis Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8185 Kopstal, 15, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 181.657.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le onze novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Hélène VILLET ép. BRESSON, gérante, née à Reims, le 12 novembre 1970, demeurant au 15, rue de Mamer, L-8185 Kopstal,

ici représentée par Madame Claudia SCHWEICH, dirigeant de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des actions ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société anonyme (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est le commerce en lien direct ou indirect avec les chevaux, l'acquisition/vente de chevaux et autres bien mobiliers s'y rapportant, l'élevage de chevaux, et toute autre opération liée à ce commerce.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat,

souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de EQUIS INVEST S.A.

Art. 5. Le siège social est établi à Kopstal. Il peut être transféré en tout autre endroit dans la commune du siège social par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique. Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représentée par trois cent dix (310) actions, d'une valeur de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Art. 7. Les actions sont sous forme nominative.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 8. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Art. 9. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Administration

Art. 12. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles, et révocables à tout moment.

Si la Société ne comporte qu'un actionnaire unique (associé unique), le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus un actionnaire il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 13. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 14. Dans le cas de l'administrateur unique, celui-ci exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Dans le cas de trois administrateurs le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 15. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 16. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 17. La Société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué.

Art. 18. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; rééligibles et toujours révocables.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des actionnaires

Art. 19. L'assemblée générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 20. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois d'avril à 17.00 heures de chaque année au siège social de la Société, ou en tout autre lieu indiqué dans les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 22. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 23. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 24. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les administrateur(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout actionnaire peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 25. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 26. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 27. Lors de la dissolution de la Société, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Souscription et libération

Madame Hélène VILLET ép. BRESSON, prénommée, a souscrit trois cent dix (310) actions.

Toutes les actions ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cent euros (EUR 1.100.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 15, rue de Mamer, L-8185 Kopstal.
2. Est nommé administrateur unique de la Société pour une durée de 6 ans:
 - Madame Hélène VILLET ép. BRESSON née à Reims, le 12 novembre 1970, demeurant au 15, rue de Mamer, L-8185 Kopstal.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire pour une durée de 6 ans:
 - Monsieur Nicolas BRESSON, né à Châlons-sur-Marne, le 29 octobre 1969, demeurant au 15, rue de Mamer, L-8185 Kopstal.

Le notaire instrumentant a rendu la partie comparante représentée comme dit ci-avant attentive au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante représentée comme dit ci-avant.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Claudia Schweich, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 novembre 2013. LAC/2013/51298. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159974/143.

(130196605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Gamma 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 121.033.

—
EXTRAIT

L'assemblée décide la nomination d'un nouvel administrateur en la personne de Monsieur Patrick GILER 18 BIS, Rue Lasserre F-92130 Issy-Les-Moulineaux.

Le mandat de Monsieur Patrick GILER prendra fin en même temps que celui des autres administrateurs c'est-à-dire lors de l'Assemblée Générale de 2017 statuant sur l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 novembre 2013.

POUR GAMMA 2 S.A.

Société Anonyme

1, rue de Bitbourg

L-1273 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2013160020/19.

(130196668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

CED Group II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 181.632.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the seventh day of November,
before us Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,
there appeared:

Polish Enterprise Fund VI, L.P., with registered office in Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, acting through its general partner Polish Enterprise Investors VI, L.P., represented by its general partner Polish Enterprise Investors VI GP, Ltd.,

here represented by Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal dated 29 October 2013.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is CED Group II S.à r.l..

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the managers.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever except by way of public offer. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of 10 August 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500,- (twelve thousand five hundred euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25,- (twenty-five euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on commercial companies.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by at least two managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory manager or by the individual signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on commercial companies.

Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2013.

Subscription and Payment

The 500 (five hundred) corporate units have been subscribed to by the sole member, Polish Enterprise Fund VI, L.P., acting through its general partner Polish Enterprise Investors VI, L.P., represented by its general partner Polish Enterprise Investors VI GP, Ltd, prenamed.

All the corporate units have been entirely paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500,- (twelve thousand five hundred euro) as was certified to the notary executing this deed.

152506

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on Commercial Companies have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1,400.- (one thousand four hundred euro).

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as mentioned above, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Are appointed managers of the company for an unlimited period and with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

A signatory manager:

1. Mr Tadeusz GALKOWSKI, chief financial officer, born on May 23rd, 1960 in Northampton, United Kingdom, residing in Financial Center, Emilii Plater 53, 00-113 Warsaw, Poland;

B signatory managers:

2. Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", born on March 16th, 1967 in Arlon, Belgium, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Mr Reno Maurizio TONELLI, "licencié en sciences politiques", born on January 12th, 1955 in Cesena (Forli), Italy, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

Second resolution

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same proxyholder and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept novembre.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

a comparu:

Polish Enterprise Fund VI, L.P., ayant son siège social à Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son général partner Polish Enterprise Investors VI, L.P., représentée par son general partner Polish Enterprise Investors VI GP, Ltd.

ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration sous seing privé en date du 29 octobre 2013.

La prédite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de CED Group II S.à r.l..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou des gérants.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Polish Enterprise Fund VI, L.P., agissant par l'intermédiaire de son general partner Polish Enterprise Investors VI, L.P., représentée par son general partner Polish Enterprise Investors VI GP, Ltd, préqualifiés.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.400,- (mille quatre cents euros).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants de la société pour une durée illimitée et avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

Gérant de catégorie A:

1. Monsieur Tadeusz GALKOWSKI, «chief financial officer», né le 23 mai 1960 à Northampton, Royaume-Uni, demeurant au Financial Center, Emilii Plater 53, 00-113 Varsovie, Pologne,

Gérants de catégorie B:

2. Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, né le 16 mars 1967 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Forli), Italie, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Ponsard, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 8 novembre 2013. REM/2013/1954. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159915/231.

(130196251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Barclays Luxembourg Holdings SSC, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 181.562.

Dépôt rectificatif du dépôt initial L130194569 déposé le 15/11/2013

1. Par résolutions prises par les associés de MERSCH INVESTMENTS PARTNERSHIP LLP, Mersch Investments Partnership LLP a été reconstituée en tant que société en commandite spéciale de droit luxembourgeois régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, avec effet à compter du 12 novembre 2013 et ce pour une durée illimitée (la "Société").

2. La dénomination sociale de la Société est BARCLAYS LUXEMBOURG HOLDINGS SSC.

3. Le siège social de la Société est situé au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

4. L'Associé Commandité de la Société est:

Mersch Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 173.933 et au capital social de 140,010.-GBP (l'"Associé Commandité").

5. L'objet de la Société:

"l'Objet de la Société est (a) l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions, de parts en tant que membre, de parts d'intérêts, de titres ou d'autres participations en capital dans des entités résidant à Luxembourg et faisant partie du Groupe Barclays et (b) l'exercice de toutes les fonctions d'une entité holding à cet égard. La Société aura le pouvoir et l'autorité les plus étendus afin de s'engager dans toutes activités qui seraient nécessaires aux fins de ce qui précède ou qui y seraient liées, y compris, et sans limitation, emprunter et prêter des fonds à des membres du Groupe Barclays et d'octroyer des garanties ou des sûretés sur les actifs de la Société en faveur ou au bénéfice des membres du Groupe Barclays."

5. Administration: la Société est administrée par l'Associé Commandité:

"Sous réserve des dispositions suivantes de la présente Section 11 et à l'exception de ce qui est expressément prévu dans la Constitution, les Associés conviennent par les présentes que (i) l'activité et les affaires de la Société seront gérées exclusivement par l'Associé Commandité, et l'Associé Commandité est autorisé et habilité par les présentes à réaliser et mettre en œuvre tous objets de la Société, (ii) tout acte de l'Associé Commandité pris pour les besoins de l'activité ou des affaires de la Société, y compris l'exercice de l'autorité prévu à la présente Section 11, liera la Société et aucune personne traitant avec la Société n'aura pour obligation de s'enquérir de l'autorité de l'Associé Commandité agissant pour le compte de la Société, (iii) la prise de toute mesure légale par l'Associé Commandité pour le compte de la Société, y compris l'exécution et/ou la délivrance de tout instrument, certificat, dépôt, accord ou autre document par l'Associé Commandité pour le compte de la Société, ou l'adoption par l'Associé Commandité de résolutions autorisées pour le compte de la Société à l'égard de telles questions, constitueront et prouveront l'autorisation due d'une telle action ou affaire pour le compte de la Société et (iv) sauf disposition expresse des présentes, aucun Associé (autre que l'Associé Commandité), du fait de sa propre qualité, n'aura autorité en vertu de la présente Constitution ou ne pourra autrement agir ou lier la Société ou autrement participer dans l'administration des activités et des affaires de la Société"

Référence de publication: 2013159857/39.

(130196315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

BT Broadband Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.380.759.580,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 71.594.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of the month of October;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 92.175,

duly represented by Mrs. Mevlüde Aysun TOKBAG, lawyer, Rechtsanwältin, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on October 24, 2013,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed together with the attendance list in order to be submitted to the registration authorities.

The appearing party BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS S.à r.l. is the sole member (the "Sole Member") of BT BROADBAND LUXEMBOURG S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 71.594, was incorporated pursuant to a deed of M^e Léon Thomas known as Tom METZLER, notary then residing in Luxembourg-Bonnevoie, on September 15, 1999, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) under number 886 on November 24, 1999 and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 29, 2011, published in the Luxembourg Official Gazette (Memorial C, Recueil des Sociétés et des Associations) under number 1324 on June 17, 2011 (the "Company").

The appearing party, represented as stated here above, in its capacity as Sole Member of the Company agreed in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, with the subscription of the new corporate units by a non-member as stated below.

The appearing party, represented as stated here above, in its capacity as Sole Member of the Company, has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of three hundred and fifty-four million eight hundred and fifty-two thousand six hundred and ninety-six Pounds Sterling (GBP 354,852,696.-) so as to bring it from its current amount of four billion twenty-five million nine hundred and six thousand eight hundred and eighty-four Pounds Sterling (GBP 4,025,906,884.-) represented by fifty-nine million two hundred four thousand five hundred and thirteen (59,204,513) corporate units with a nominal value of sixty-eight Pounds Sterling (GBP 68.-) each, to an amount of four billion three hundred and eighty million seven hundred and fifty-nine thousand five hundred and eighty Pounds Sterling (GBP 4,380,759,580.-) represented by sixty-four million four hundred and twenty-two thousand nine hundred and thirty-five (64,422,935) corporate units with a nominal value of sixty-eight Pounds Sterling (GBP 68.-) each.

Second resolution

The Sole Member resolved to issue five million two hundred and eighteen thousand four hundred and twenty-two (5,218,422) new corporate units with a nominal value of sixty-eight Pounds Sterling (GBP 68.-) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units, together with a share premium amounting to twenty-five million one hundred and forty-seven thousand three hundred and four Pounds Sterling (GBP 25,147,304.-).

Subscription and Payment

There after appeared Mrs. Mevlüde Aysun TOKBAG, previously named, acting in her capacity as duly appointed attorney of British Telecommunications pic, a public limited liability company, duly incorporated and organized under the laws of England and Wales and having its registered office at 81, Newgate Street, London EC1A 7AJ, United Kingdom, by virtue of a power of attorney given under private seal in London on October 24, 2013, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be submitted together with the deed to the registration authorities.

The appearing party declared subscribing, in the name and on behalf of British Telecommunications pic, five million two hundred and eighteen thousand four hundred and twenty-two (5,218,422) newly issued corporate units with a par value of sixty-eight Pounds Sterling (GBP 68.-) each and to make payment of such new corporate units in full, together with a share premium amounting to twenty-five million one hundred and forty-seven thousand three hundred and four Pounds Sterling (GBP 25,147,304.-), by a contribution in kind consisting of a transfer of the receivable it holds against the Company in the amount of three hundred and eighty million Pounds Sterling (GBP 380,000,000.-) (the "Receivable") to the Company (the "Contribution").

It resulted from the present notarial deed, as well as from the contribution agreement signed on October 24, 2013 between British Telecommunications plc and the Company that the Receivable had been duly transferred by British Telecommunications plc to the Company.

This Contribution had been examined in a valuation report drawn up by British Telecommunications plc, represented by Mr. Glyn Parry, on October 24, 2013, the conclusion of which was as follows:

"the value of the Contribution is at least equal to the number and par value of the five million two hundred and eighteen thousand four hundred and twenty-two (5,218,422) corporate units of the Company with a par value of sixty-eight Pounds Sterling (GBP 68.-) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units, together with a share premium amounting to twenty-five million one hundred and forty-seven thousand three hundred and four Pounds Sterling (GBP 25,147,304.-);

I have no further comment to make on the value of the Contribution."

Copy of such valuation report, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes and will be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon, the Sole Member resolved to acknowledge the said subscription and payment and to approve the issuance and the allotment of five million two hundred and eighteen thousand four hundred and twenty-two (5,218,422) corporate

units with a par value of sixty-eight Pounds Sterling (GBP 68.-) each as new fully paid-up ordinary corporate units to British Telecommunications plc together with the payment of a share premium amounting to twenty-five million one hundred and forty-seven thousand three hundred and four Pounds Sterling (GBP 25,147,304.-).

As a consequence thereof, BT Luxembourg Investment Holdings S.a r.l. and British Telecommunications plc, both represented as here above stated, took the following resolutions in their capacity as members of the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the members of the Company (the "Members") unanimously resolved to subsequently amend article 5, paragraph 1, of the consolidated articles of association of the Company which shall henceforth be read as follows:

"The subscribed capital is set at four billion three hundred and eighty million seven hundred and fifty-nine thousand five hundred and eighty Pounds Sterling (GBP 4,380,759,580.-) represented by sixty-four million four hundred and twenty-two thousand nine hundred and thirty-five (64,422,935) corporate units with a nominal value of sixty-eight Pounds Sterling (GBP 68.-) each"

Fourth resolution

The Members resolved to grant authorization to any one manager of the Company, with single signatory power, and/or to any lawyer of the law firm Wildgen, Partners in Law, to carry out any action in relation to or necessary to implement or incidental to the above taken resolutions.

Costs - Valuation

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at six thousand six hundred Euros (EUR 6.600.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée valablement constituée conformément aux lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.175,

ici dûment représentée par Madame Mevlüde Aysun TOKBAG, Rechtsanwältin, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée à Luxembourg en date du 24 octobre 2013,

ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte ensemble avec la liste de présence pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS S.à.r.l. est l'associé unique (l'"Associé Unique") de la société à responsabilité limitée BT Broadband Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée valablement constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.594, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas connu comme Tom METZLER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 15 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 886 du 24 novembre 1999, lesquels statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 29 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1324 du 17 juin 2011 (la «Société»);

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a donné conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, son agrément à la souscription des parts parts sociales par un non-associé comme indiqué ci-dessous.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent cinquante-quatre millions huit cent cinquante-deux mille six cent quatre-vingt-seize Livres Sterling (GBP 354.852.696,-) pour le porter de son montant actuel de quatre milliards vingt-cinq millions neuf cent six mille huit cent quatre-vingt-quatre Livres Sterling (GBP 4.025.906.884,-) représenté par cinquante neuf millions deux cent quatre mille cinq cent treize (59.204.513) parts sociales d'une valeur nominale de soixante-huit Livres Sterling (GBP 68,-) chacune au montant de quatre milliards trois cent quatre-vingt millions sept cent cinquante-neuf mille cinq cent quatre-vingts Livres Sterling (GBP 4.380.759.580,-) représenté par soixante-quatre millions quatre cent vingt-deux mille neuf cent trente-cinq (64.422.935) parts sociales d'une valeur nominale de soixante-huit Livres Sterling (GBP 68,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre cinq millions deux cent dix-huit mille quatre cent vingt-deux (5.218.422) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de soixante-huit Livres Sterling (GBP 68,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de vingt-cinq millions cent quarante-sept mille trois cent quatre Livres Sterling (GBP 25.147.304,-).

Souscription et Libération

A alors comparu Madame Mevlüde Aysun TOKBAG, précitée, agissant en sa qualité de mandataire de la société British Telecommunications pic, une société à responsabilité limitée de droit anglais, ayant son siège social au 81, Newgate Street, EC1A 7AJ Londres (Royaume-Uni), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée à Londres en date du 24 octobre 2013, laquelle procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de British Telecommunications pic cinq millions deux cent dix-huit mille quatre cent vingt-deux (5.218.422) parts sociales nouvellement émises, d'une valeur nominale de soixante-huit Livres Sterling (GBP 68,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de vingt-cinq millions cent quarante-sept mille trois cent quatre Livres Sterling (GBP 25.147.304,-) par un apport en nature consistant au transfert de sa créance à l'encontre de la Société à concurrence d'un montant de trois cent quatre-vingt millions Livres Sterling (GBP 380.000.000,-) (la «Créance») à la Société (l'«Apport»).

Il ressort du présent acte notarié ainsi que du contrat d'apport signé le 24 octobre 2013 entre British Telecommunications plc et la Société que la Créance a été dûment transférée par British Telecommunications plc à la Société.

Cet Apport a été examiné dans un rapport d'évaluation réalisé par la société British Telecommunications plc, représentée par Monsieur Glyn en date du 24 octobre 2013, dont la conclusion est la suivante:

«La valeur de l'Apport est au moins égale au nombre et à la valeur des cinq millions deux cent dix-huit mille quatre cent vingt-deux (5.218.422) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de soixante-huit Livres Sterling (GBP 68,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de vingt-cinq millions cent quarante-sept mille trois cent quatre Livres Sterling (GBP 25.147.304,-);

Je n'ai aucun autre commentaire à faire sur la valeur de l'Apport.»

Copie du rapport d'évaluation, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Dès lors, l'Associé Unique décide de reconnaître ladite souscription et ledit paiement et approuve l'émission et l'allocation des cinq millions deux cent dix-huit mille quatre cent vingt-deux (5.218.422) parts sociales, d'une valeur nominale de soixante-huit Livres Sterling (GBP 68,-) chacune, en tant que nouvelles parts sociales ordinaires intégralement libérées, à British Telecommunications plc, ainsi que le paiement d'une prime d'émission d'un montant de vingt-cinq millions cent quarante-sept mille trois cent quatre Livres Sterling (GBP 25.147.304,-).

En conséquence, BT Luxembourg Investment Holdings S.à.r.l. et British Telecommunications plc, chacune représentée comme décrit ci-avant, ont pris les résolutions suivantes en leur qualité d'associés de la Société..

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les associés de la Société (les «Associés») ont décidé unanimement de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts coordonnés de la Société qui devra dorénavant être lu comme il suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre milliards trois cent quatre-vingt millions sept cent cinquante-neuf mille cinq cent quatre-vingts Livres Sterling (GBP 4.380.759.580,-) représenté par soixante-quatre millions quatre cent vingt-deux mille neuf cent trente-cinq (64.422.935) parts sociales d'une valeur nominale de soixante-huit Livres Sterling (GBP 68,-) chacune.»

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé d'autoriser tout gérant de la Société, avec pouvoir de signature unique, et/ou tout avocat de l'étude Wildgen, Partners in Law, à accomplir toute action en relation ou nécessaire à l'exécution ou accessoire aux résolutions prises ci-dessus.

152513

Frais, Évaluation

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à six mille six cents euros (EUR 6.600,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. A. TOKBAG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2013. LAC/2013/49227. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159888/201.

(130196035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Gevarai Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 158.846.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 21 octobre 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:

* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen
- L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013160028/15.

(130196203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Galanium Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8292 Meispelt, 19, rue Kosselt.

R.C.S. Luxembourg B 48.456.

—
L'an deux mille treize, le six novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Galanium Spf S.A., établie et avec siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, R.C.S. Luxembourg numéro B 48.456, constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 1994, publié au Mémorial C numéro 485 du 25 novembre 1994. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire en date du 13 juillet 2011, publié au Mémorial C numéro 355 du 18 février 2010 du 9 septembre 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Georges MAJERUS, expert-comptable, demeurant à L-8292 Meispelt, 19, rue Kosselt.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Irena COLAMONICO, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domiciliée professionnellement à la même adresse.

Le président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les six mille (6.000) actions sans valeur nominale, représentant la totalité du capital émis de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, toutes les personnes présentes ou représentées à l'assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'ordre du jour. Tous les actionnaires ont par ailleurs renoncé à des convocations spéciales et préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature du mandataire des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec la procuration, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social du 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg vers 19, rue Kosselt, L-8292 Meispelt;

2.- Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme de gestion de patrimoine familial luxembourgeoise sous la dénomination de Galanium Spf S.A.

Le siège social de la société est établi dans la commune de Kehlen. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège sociale ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.»

3.- Introduction de la possibilité pour la société d'avoir un actionnaire unique ainsi qu'un administrateur unique, modification du pouvoir de signature par rapport aux tiers et modification subséquente des articles 4 et 5 des statuts de la société afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société est administrée soit par un administrateur unique, soit par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

« **Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Au cas où la Société a un Administrateur unique, toute référence au Conseil d'Administration s'applique à l'Administrateur Unique.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit dans le cas d'un conseil d'administration par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil ou de l'administrateur unique.»

4.- Constatation que la société n'a actuellement qu'un seul actionnaire, constatation que les mandats des administrateurs Georges Majerus, Monique Stein et Pascal Wagner sont échus et nomination de Monsieur Goerges Majerus, expert-comptable, né le 8 juillet 1965 à Dudelange, demeurant à L-8292 Meispelt, 19, rue Kosselt, en tant qu'administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019.

5.- Constatation que le mandat du commissaire aux comptes FIDES INTER-CONSULT S.A. est échu et nomination de Madame Monique Stein, employée privée, née le 29 décembre 1969 à Ettelbruck, demeurant à L-8292 Meispelt, 19, rue Kosselt, entant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019.

6.- Divers.

Après avoir approuvé l'exposé du président et après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, et sans abstentions les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social du 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg vers 19, rue Kosselt, L-8292 Meispelt et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société anonyme de gestion de patrimoine familial luxembourgeoise sous la dénomination de Galanium Spf S.A.

Le siège social de la société est établi dans la commune de Kehlen. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège sociale ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'introduire la possibilité pour la société d'avoir un actionnaire unique ainsi qu'un administrateur unique, de modifier le pouvoir de signature par rapport aux tiers et de modifier en conséquence les articles 4 et 5 des statuts de la société afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société est administrée soit par un administrateur unique, soit par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

« **Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Au cas où la Société a un Administrateur unique, toute référence au Conseil d'Administration s'applique à l'Administrateur Unique.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit dans le cas d'un conseil d'administration par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil ou de l'administrateur unique.»

Troisième résolution

L'assemblée générale constate que la société n'a actuellement qu'un seul actionnaire, que les mandats des administrateurs Georges Majerus, Monique Stein et Pascal Wagner sont échus et décide de nommer Monsieur Georges Majerus, expert-comptable, né le 8 juillet 1965 à Dudelange, demeurant à L-8292 Meispelt, 19, rue Kosselt, en tant qu'administrateur unique de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019.

Quatrième résolution

L'assemblée générale constate que le mandat du commissaire aux comptes FIDES INTER-CONSULT S.A. sont échus et décide de nommer Madame Monique Stein, employée privée, née le 29 décembre 1969 à Ettelbruck, demeurant à L-8292 Meispelt, 19, rue Kosselt, entant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Majerus, I. Colamonico, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 11 novembre 2013. LAC/2013/50996. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160013/148.

(130196170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Gestion Fiera Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.910.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013160018/14.

(130196109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

GEE Hospitality Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.782.

Référence est faite à l'extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 29 mars 2012, déposé le 16 octobre 2012 sous la référence L 120177663 et publié le 10 novembre 2012 au Mémorial C n° 2738 sous la référence 2012134463/23)

Extract of the resolutions taken by the Sole Shareholder on October 17th, 2013

- The cooption of Mr Pierre PARACHE, private employee, born on December 9th, 1977 in Libramont, Belgium, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, as new Director of the company, is ratified.

Certified true copy

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique en date du 17 octobre 2013

- La cooptation de Monsieur Pierre PARACHE, employé privé, né le 9 décembre 1977 à Libramont, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que nouvel Administrateur de la société, est ratifiée.

Fait à Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Certifié sincère et conforme

GEE HOSPITALITY GROUP S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013160025/24.

(130196719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Gevarai Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 158.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013160031/10.

(130196206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

GPB International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 178.974.

Auszug aus dem Umlaufbeschluss der Gesellschaft vom 22. Oktober 2013

Aus dem Umlaufbeschluss des Verwaltungsrats der Gesellschaft vom 22. Oktober 2013 geht hervor dass:

- Herr Vladimir Ryskin, geboren am 13. September 1961 in Moskau (Russland), wohnhaft in 4 Seehofstrasse, CH-8032 Zürich (Schweiz) zum täglichen Geschäftsführer („Generaldirektor“) der Gesellschaft ab dem 1. Januar 2014 für eine Dauer von drei (3) Jahren bestellt wurde;

- Vorübergehend, insbesondere seit der Erteilung der Banklizenz an die Gesellschaft am 21 Oktober 2013 bis zum 1. Januar 2014, die Gesellschaft gegenüber Dritten bezüglich der Tagesgeschäfte und aus der Hinsicht des Gesellschaftsrechts durch Einzelunterschrift von Herrn Thomas Kiefer, Generaldirektor, geboren am 25. März 1958 in Saarlouis (Deutschland), wohnhaft in 65, In der Looren, CH-8053 Zürich (Schweiz), wirksam verpflichtet wird.

Ab dem 1. Januar 2014 wird die Gesellschaft gegenüber Dritten durch gemeinsame Unterschrift der zwei Generaldirektoren der Gesellschaft wirksam verpflichtet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. November 2014.

Ruslana Vovk.

Référence de publication: 2013160038/20.

(130196093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

FIA Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 124.275.

L'an deux mille treize, le quinze novembre.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

FIA Holdings, L.P., une société en commandite simple constituée, régie et existant sous les lois d'Ecosse, ayant son siège social à 1 Exchange Crescent, Conference Square, Edimbourg, EH3 8UL, Ecosse, inscrite auprès du "Companies House", sous le numéro de société SL006525 Associée Unique»,

ici représentée par Madame Khadidjatou Amidou, juriste, résidant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée unique de FIA Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.275, constituée par acte notarié de

Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 642 daté du 18 avril 2007, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2851 daté du 8 décembre 2007 (la «Société»).

(ii) Que l'Associée Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence il est décidé de modifier les deux premières phrases de l'article 4 des statuts de la Société, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, pour leur donner la teneur suivante:

- Version en langue anglaise

" **Art. 4.** The Company has its registered office in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Bertrange by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be)."

- Version en langue française

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la commune de Bertrange par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).»

Troisième résolution

Il est décidé de modifier comme suit tant dans leur version anglaise que dans leur version française, le treizième paragraphe de l'article 13 relatif au conseil de gérance afin de faire correspondre ces deux versions:

- Version en langue anglaise

" **Art. 13.** «Provided that the majority of the managers participating at a board meeting are present or represented in the Grand-Duchy of Luxembourg, the other managers may participate in such meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.»

- Version en langue française

« **Art. 13.** Tant que la majorité des gérants sont présents ou représentés au Grand-Duché de Luxembourg durant le conseil de gérance, les autres gérants de la Société peuvent assister à la réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.»

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier comme suit tant dans leur version anglaise que dans leur version française, le dernier paragraphe de l'article 15 relatif à la tenue des assemblées générales:

- Version en langue anglaise

" **Art. 15.** If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meeting of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in the municipality of the registered office within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting."

- Version en langue française

« **Art. 15.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue dans la commune du siège social dans les six mois suivant la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans le Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, cette dernière a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: K. AMIDOU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 18 novembre 2013. Relation: MER/2013/2474. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159998/75.

(130196582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Helmut-Kohl-Ehrennadel in Gold, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2727 Howald, 1, rue Pierre Wigreux.

R.C.S. Luxembourg G 45.

Bilanz zum 31. Dezember 2006

AKTIV		PASSIV	
Bank		Übertragener	
Terminkonto	47.015,65	Jahresüberschuss	46.886,83
Anlagenkonto	45.678,00	Bankkontoüberzug	46.914,44
Jahresverlust	<u>1.107,62</u>		
Total	<u>93.801,27</u>	Total	<u>93.801,27</u>

Einnahmen und Ausgaben 2006

Ausgaben		Einnahmen	
Ausgaben			
(Anlagenwertminderung)	1.242,00	Zinsen	167,21
Bankgebühren	32,83	Spenden	0,00
Jahresüberschuss		Jahresverlust(1)	<u>1.107,62</u>
Total	<u>1.274,83</u>	Total	<u>1.274,83</u>

Wirtschaftsplan 2007

Ausgaben		Einnahmen	
Ausgaben 2007	2.000,00	Zinsen	200,00
Verleihung der Ehrennadel: 1600		Spenden	10.000,0
Bankgebühren: 50			0
Verschiedenes: 350			
Jahresüberschuss	<u>8.200,00</u>		
Total	<u>10.200,0</u>	Total	<u>10.200,0</u>
	0		0

Référence de publication: 2013160054/33.

(130196262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

GEE Hospitality Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.782.

Extract of the resolution taken by the Board of Directors held on October 17th, 2013

Mr Daniel PIERRE, private employee, born on December 13th, 1967 in Arlon, Belgium, professionally residing at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be appointed as Chairman of the Board of Directors for the whole period of his mandate as Director, until the Annual General Meeting of 2019.

For true copy

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Extrait de la résolution prise lors du Conseil d'Administration du 17 octobre 2013

Monsieur Daniel PIERRE, employé privé, né le 13 décembre 1967 à Arlon, Belgique, résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Luxembourg, October 17th, 2013.
 Certifié sincère et conforme
 GEE HOSPITALITY GROUP S.A.
 Signatures
 Director / Director

Référence de publication: 2013160023/22.

(130196717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Innovation Arch, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 181.642.

—
 STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of November.
 before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lux Pillar, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), whose registered office is at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) (the Subscriber),

hereby represented by Cyrielle Thel, lawyer, professionally residing in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Subscriber and the undersigned notary, shall remain attached to, and shall be filed together with, this notarial deed with the registration authorities.

The Subscriber, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

Section I - Definitions

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Board means the board of managers of the Company;

Class A Manager means a Manager with an A signatory power; and Class A Managers means all of them;

Class B Manager means a Manager with B signatory power; and Class B Managers means all of them;

Companies Act means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means "Innovation Arch";

General Meeting means a general meeting of the shareholders of the Company; and General Meetings means any of them;

Manager means a member of the Board; and Managers means all of them;

Shareholder means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles; and Shareholders means all of them;

Share means any issued share from time to time in the capital of the Company; and Shares means all of them;

Section II - Articles of association

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Innovation Arch".

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg city. It may be transferred within such municipality by a resolution of the Board. The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the General Meeting.

The Board shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each.

The authorised share capital of the Company is set at EUR 50,000,000 (fifty million Euros).

The Board is authorised to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital with or without increase of the issued number of Shares, in whole or in part from time to time, within a period expiring on 8 November 2018.

The Board is hereby authorised to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit or reserves (including any share premium account) of the Company into capital and the attribution of fully-paid Shares to Shareholders in lieu of dividends or to increase the share capital without issuance of new Shares.

In case the increase of the share capital is to be made through the issuance of Shares to third parties, the prior authorization of the General Meeting who represent at least three quarters of the paid-in share capital of the Company is required.

Each time the Board shall act to render effective an increase of capital, within the authorised capital, this article 5 shall be amended so as to reflect the result of such action; the Board shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment including the recording of such increase and the consequential amendments of the Articles before a notary.

Art. 6. Amendments to the Share capital. The Share capital may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or by decision of the Shareholder meeting, in accordance with article 16 of these Articles.

Art. 7. Profit sharing. Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 8. Indivisible Shares. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Shares. In case of a sole Shareholder, the Company's Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the General Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

Art. 10. Redemption of Shares. The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own Share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole Shareholder or the General Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these Articles.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by several Managers who will constitute a Board. Each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power. The Managers need not to be Shareholders.

The Managers are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting in accordance with article 16 of these Articles.

The General Meeting may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace any of the Managers.

In dealing with third parties, the Managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the General Meeting fall within the power of the Board.

The Company shall be bound by the joint signatures of any two members of the Board, at least one of which must be a Class A Manager.

The Board may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a Shareholder or not, or who may be a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

In respect of the daily management, the Company will be bound by the sole signature of the person appointed to that effect in accordance with the above paragraph.

A Manager with an A signatory power and a Manager with a B signatory power may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The delegating Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the Managers present or represented. The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the Board (including at least one Class A Manager).

A chairman pro tempore of the Board (the Chairman) may be appointed by the Board for each board meeting of the Company. The Chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Chairman is appointed by vote of the majority of the Managers present or represented at the board meeting (including at least one Class A Manager).

Written notice of any meeting of the Board will be given to all Managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the Board can be convened by any two Managers jointly. This notice may be waived if all the Managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

A Manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another Manager as his proxy. A Manager may also participate in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the Managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a Manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the Board will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the Managers attending, or by the chairman of the Board, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the Board held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the Manager(s). The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of the Board (the Secretary). The Secretary, who may or may not be a Manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board and, to the extent practical, of the General Meeting, and to keep the records and the minutes of the Board and of the General Meeting in a book to be kept for that purpose in Luxembourg, and she/he shall perform like duties for all committees of the Board (if any) when required. She/he shall have the authority to delegate his powers to one or several persons provided she/he shall remain responsible for the tasks so delegated. The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, to be used as official documents vis-à-vis any third parties.

Art. 15. General meetings of the Shareholders. An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of Shareholder(s) can, instead of being passed at General Meetings, be passed in writing by all the Shareholders. In this case, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which it/he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with its/his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the Share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority in number of the Shareholders owning at least three quarters of the Company's Share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 17. Financial year. The Company's financial year shall begin on 1 January and shall end on 31 December of each year (the Financial Year).

Art. 18. Financial statements. Each Financial Year, the Company's accounts are established and the Board prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal Share capital. The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The Manager, or in case of plurality of Managers, the Board may decide to pay interim dividends.

Art. 20. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) Shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 22. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been established, the Subscriber hereby declares that it subscribes to the 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary Shares having a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each, representing the total Share capital of the Company of an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros).

All these Shares have been fully paid up by the Sole Shareholder by means of a payment in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a blocking certificate issued by HSBC, and the notary expressly acknowledges such payments.

Transitory provisions

By way of derogation of article 17 of the Articles, the Company's current financial year is to run from the date of the incorporation of the Company to 31 December 2013.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,800.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Subscriber, represented as stated above, representing the whole of the share capital, has passed the following resolutions:

1. the number of Managers is set at 3 (three);
2. the following persons are appointed as Managers for an unlimited period of time:

- Mr Michael Lian Chye Chan, born on 9 August 1977 in London, United Kingdom, Senior Transaction Counsel, professionally residing at 8th floor, Tornado Tower, PO Box 15398, Doha, Qatar, as Class A Manager; and

- Mr Wim Rits, born on 14 June 1970 in Merksem, Belgium, managing director, professionally residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as Class B Manager; and

- Ms Virginia Strelen, born on 30 May 1977 in Bergisch Gladbach, Germany, team leader, professionally residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as Class B Manager.

3. that the registered office and the central administration of the Company is at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the Subscriber which is known to the notary, the said proxyholder of the Subscriber signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lux Pillar S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR, en cours d'enregistrement avec Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le Souscripteur), ici représenté par Cyrielle Thel, juriste, résidant professionnellement au 33, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du Souscripteur et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le souscripteur, représenté tel que indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts d'une société qu'il déclare établir comme suit:

Section I - Définitions

Statuts (Articles) désigne les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre;

Conseil (Board) désigne le conseil de gérance de la Société;

Gérant de Classe A (Class A Manager) désigne le Gérant ayant un pouvoir de signature A; et Gérants de Classe A (Class A Managers) les désigne dans leur ensemble;

Gérant de Classe B (Class B Manager) désigne le Gérant ayant un pouvoir de signature B; et Gérants de Classe B (Class B Managers) les désigne dans leur ensemble;

Loi de 1915 (Companies Act) désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Société (Company) signifie «Innovation Arch»;

Assemblée Générale (General Meeting) désigne l'assemblée générale des associés de la Société et Assemblées Générales (General Meetings) les désigne dans leur ensemble;

Gérant (Manager) désigne un membre du Conseil; et Gérants (Managers) les désigne dans leur ensemble;

Associé (Shareholder) désigne toute personne détenant des Parts Sociales ou à qui des Parts Sociales ont été transférées ou émises de temps à autre (excluant la Société) en accord avec les termes des Statuts; et Associés (Shareholders) les désigne dans leur ensemble;

Part Sociale (Share) signifie toute part sociale émise de temps à autre dans le capital social de la Société; et Parts Sociales les désigne dans leur ensemble;

Section II - Statuts

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «Innovation Arch».

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, incluant notamment des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement,

de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, comprenant le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés notamment dans la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, ou encore financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-dessus.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg. Il peut être transféré au sein de la municipalité par une décision du Conseil. Le siège social peut également être transféré au sein de cette municipalité par simple décision d'une Assemblée Générale.

Le Conseil peut établir des branches, des bureaux, des centres administratifs et agences en tout lieu qu'il jugera utile, que cela soit à ou en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1,00 EUR (un euro) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à la somme de 50.000.000 EUR (cinquante millions d'euros).

Le Conseil est autorisé à augmenter le capital social, dans la limite du capital social autorisé, avec ou sans augmentation du nombre de Parts Sociales, entièrement ou partiellement de temps en temps, au cours d'une période expirant le 8 novembre 2018.

Le Conseil est ici autorisé à déterminer les conditions se rattachant à la souscription, ou peut, de temps en temps, décider d'augmenter le capital entièrement ou partiellement par la conversion de profit net ou de réserves (y compris les primes d'émission) de la Société en capital et l'attribution des Parts Sociales entièrement souscrites aux Associés en lieu et place de dividendes ou d'augmenter le capital social sans émettre de nouvelles Parts Sociales.

Dans le cas où l'augmentation du capital social se fait par l'émission de Parts Sociales à des tiers, l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale représentant au moins les trois quarts du capital social souscrit de la société est requise.

Chaque fois que le Conseil agira pour rendre effective l'augmentation du capital autorisé, l'Article 5 des présents statuts sera modifié de façon à refléter le résultat d'une telle action, le Conseil nommera et autorisera toute personne à prendre toutes les actions nécessaires à l'obtention de l'exécution ainsi que la publication d'une telle modification, y inclus la constatation de l'augmentation de capital et les modifications des Statuts qui s'en suivent devant un notaire.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié par une décision de l'Associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des Associés, conformément à l'article 16 des présents Statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque Part Sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des Parts Sociales existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société.

Art. 8. Parts Sociales indivisibles. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de Parts Sociales. Dans l'hypothèse d'un Associé unique, toutes cessions de Parts Sociales détenues par l'Associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales *inter vivos* à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre associés.

La cession de Parts Sociales *mortis causa* à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux Associés survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de Parts Sociales. La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'Associé unique ou l'Assemblée Générale. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 16 des Statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des Associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé unique, ou le cas échéant, d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par plusieurs Gérants qui formeront le Conseil. Chaque Gérant se voit attribuer soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associé.

Les Gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'Assemblée Générale en accord avec les termes de l'article 16 de ces Statuts.

L'Assemblée Générale peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des Gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les Gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil, dont au moins un Gérant de Classe A.

Le Conseil peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être Associés ou non, ou qui peuvent être membres du Conseil ou non, et qui auront toute autorité pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature de la personne nommée à cet effet conformément au paragraphe précédent.

Un Gérant ayant un pouvoir de signature A et un Gérant ayant un pouvoir de signature B peuvent déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Les Gérants détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du Conseil seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés. Le Conseil peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du Conseil (comprenant au moins un Gérant de Classe A).

Un président pro tempore du Conseil (le Président) peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le Président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le Président est désigné par vote de la majorité des Gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance (y compris au moins un Gérant de Classe A).

Des convocations écrites de chaque réunion du Conseil seront envoyées à tous les Gérants, par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure fixée pour la réunion en question, sauf en cas d'urgence. Une réunion du Conseil peut être convoquée par deux Gérants conjointement. Il peut être renoncé à de telles convocations, si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise dans le cas de réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévues dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout Gérant pourra se faire représenter à un Conseil en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un Gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social de la Société. Les décisions du Conseil seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les Gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chaque et tous les Gérants sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire pourra être nommé en vertu d'une résolution du Conseil (le Secrétaire). Le Secrétaire, qui peut être un gérant ou non, agira en tant que clerc aux réunions du Conseil et, dans la mesure du possible, aux assemblées générales des associés. Il devra enregistrer le procès-verbal et établir un compte-rendu du Conseil et des Assemblées Générales dans un livre prévu à cet effet conservé au Luxembourg. Ses attributions seront les mêmes pour tous les comités du Conseil (le cas échéant) si nécessaire. Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, à condition qu'il reste seul responsable des tâches ainsi déléguées. Le Secrétaire pourra émettre au nom de la Société, des certificats et extraits à produire devant les cours et tribunaux, et plus généralement à utiliser comme documents officiels vis-à-vis des tiers.

Art. 15. Assemblée générale des Associés. Une Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions de l'Associé unique ou des Associés pourront, au lieu d'être prises lors d'Assemblées Générales, être prises par écrit par tous les Associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque Associé, et chaque Associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 16. Droits de vote des Associés, quorum et majorité. L'Associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale.

En cas de pluralité des Associés, chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qui lui appartiennent. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'Associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les Associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année (l'Année Sociale).

Art. 18. Comptes annuels. Chaque Année Sociale, les comptes sont arrêtés, et le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 19. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) qui sont affectées à la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 20. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle compte plus de 25 (vingt-cinq) Associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 22. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les statuts de la Société étant ainsi établis, le Souscripteur déclare souscrire les 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 1,00 (un euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros).

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire par un certificat de blocage émis par HSBC et le notaire atteste le paiement.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 17 des Statuts, l'exercice social de la Société commence à la date de constitution pour se terminer le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.800.-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le Souscripteur, tel que représenté ci-dessus, représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre de Gérants est fixé à 3 (trois);

2. les personnes suivantes sont nommées comme Gérants pour une durée indéterminée:

- M. Michael Lian Chye Chan, né le 9 août 1977 à Londres, Royaume-Uni, Gestionnaire de Transactions Senior, résidant professionnellement au 8^e étage, Tornado Tower, PO Box 15398, Doha, Qatar, comme Gérant de Classe A;

- M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, directeur général, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, comme Gérant de Classe B; et

- Mme Virginia Strelen, née le 30 mai 1977 à Bergisch Gladbach, Allemagne, chef d'équipe, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, comme Gérant de Classe B.

3. Le siège social et l'administration sociale de la Société sont établis au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du Souscripteur, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. THEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2013. Relation: LAC/2013/51214. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160076/464.

(130196450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

GEE Hospitality Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.782.

Extract of the resolutions taken by the Sole Shareholder on October 17th, 2013

- The mandates as Directors of:

* Mr Pierre PARACHE, private employee, born on December 9th, 1977 in Libramont, Belgium, professionally residing at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

* Mr Grégory GUISSARD, private employee, born on August 1st, 1980 in Braine-L'Alleud, Belgium, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

* Mr Daniel PIERRE, private employee, born on December 13th, 1967 in Arlon, Belgium, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

be reconducted for a new term of 6 years until the Annual General Meeting of the year 2019.

- The mandate as Statutory Auditor of the company FIN-CONTROLE S.A., société anonyme with registered office at 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 LUXEMBOURG, be reconducted for a new term of 6 years until the Annual General Meeting of the year 2019.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique en date du 17 octobre 2013

- Les mandats d'Administrateur de:

* Monsieur Pierre PARACHE, employé privé, né le 9 décembre 1977 à Libramont, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

* Monsieur Grégory GUISSARD, employé privé, né le 1^{er} août 1980 à Braine-L'Alleud, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

* Monsieur Daniel PIERRE, employé privé, né le 13 décembre 1967 à Arlon, Belgique, et résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

- Le mandat de Commissaire de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 LUXEMBOURG, est reconduit pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Fait à Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Certifié sincère et conforme

GEE HOSPITALITY GROUP S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013160022/37.

(130196717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Azul Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.384.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale de la Société du 14 octobre 2013 que:

- CEP II Participations S.à r.l. SICAR a démissionné de sa fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 14 octobre 2013; et que

- Monsieur Christopher Finn, avec adresse professionnelle au 57 Berkeley Square, Lansdowne House, London W1J 6ER, United Kingdom, a été nommé en qualité de nouveau membre du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 14 octobre 2013 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Azul Management S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013159853/17.

(130195824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Atomic Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1732 Luxembourg, 19, rue Joseph Hess.

R.C.S. Luxembourg B 181.634.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second of October.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Mr. Peter NIKELSKI, senior software engineer, born on 1st May 1967 in Kitchener (Canada), residing professionally in L-1732 Luxembourg, 19, rue Joseph Hess and

2) Mr. Ralph MABBUTT, senior software engineer, born on 30th August 1968 in Dartford (England), residing professionally in L-5521 Remich, 2, rue Dicks;

The aforementioned parties are referred hereafter as the "shareholders"

Such appearing parties, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée.

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

1.1 There is established by the current owners of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in the future, a private limited liability company société à responsabilité limitée which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law") and by the present articles of association (the "Articles").

1.2 The company exists under the name of "ATOMIC SOFTWARE S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the board of managers of the Company (the "Board of Managers") is authorized to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4. Should the situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers of the Company.

2.5. The Company may create offices or any branches in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the development, the sale and/or the installation of its IT solutions (software) intended for public and private companies, including the consultancy in computing, the development, implementation, support and maintenance of IT systems, as well as the sale and purchase and sell of computer software programs in relation hereto as well as all operations relating directly or indirectly to this activity.

3.2. The Company may also, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.3. The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital and Shares**Art. 5. Share capital.**

5.1. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred and twenty-five Euros each (EUR 125.-). (the "Shares") The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2. In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholders.

5.3. All Shares will have equal rights. Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meeting of Shareholders.

5.4. The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

Art. 6. Share indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. In case of a sole Shareholder, the Company's Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management**Art. 8. Management.**

8.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). If there is only one manager appointed, he will be referred as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

8.2. The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

8.3. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

9.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers, except that the management may not do the following actions without the prior written consent of Shareholders holding no less than 75% of all issued Shares:

- Sell or otherwise dispose of the whole or any of its undertaking, property, assets, or any interest in them or contract to do so whether or not for valuable consideration; or
- Conduct its business otherwise than in the ordinary course of business on an arm's length basis;
- Do, permit or allow to be done any act or thing whereby the Company may be wound-up, or enter into any compromise or arrangement with its creditors;
- Create any mortgage, debenture, pledge, lien or other encumbrances over the undertaking or assets of the Company, or factor, assign, discount or otherwise dispose of any book debts or other debts of the Company; or
- Give any guarantee, make any payment or incur any obligation or act as surety otherwise than in connection with the Company's ordinary business for the time being; or
- Lend or agree to lend, grant any credit or make any advance to any person otherwise than in the ordinary course of the business of the Company.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of co-existence of two Managers by the joint signature of them. With more than two Managers, the Company shall be bound by the joint signature of two managers. For any special purpose, the Company shall be bound by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Board of Managers or the Sole Manager.

Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its/their powers to one or more proxyholders ad hoc for specific tasks.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Shareholders may appoint a chairman amongst the managers to convene over meetings of the Board of Managers. The chairman has a casting vote in case of ballot.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. A manager may represent more than one of his colleagues.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Where there are only two managers appointed, both members must be present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology. This participating manager shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Copies or excerpts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 13. Liabilities of the managers.

13.1 The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

13.2 The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to

matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. - General meeting of shareholders.

Art. 14. Powers of the sole Shareholder / The general meeting of shareholders / Votes.

14.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

14.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

14.5 If there are less than twenty-five (25) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

14.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters (75%) of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Financial year, Distribution of profits.

Art. 15. Financial year.

15.1 The financial year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits.

16.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (10%) of the Company's nominal capital.

16.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 14.7 above.

16.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation.

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that in case of a sole Shareholder, such sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

17.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law.

Art. 18. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2013.

Subscription and Payment

The share capital of the company has been subscribed as follows:

Peter NIKELSKI, prenamed	50 Shares
Ralph MABBUTT, prenamed	50 Shares
Total:	100 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the General Meeting of Shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at L-1732 Luxembourg, 19, Joseph Hess, Grand- Duchy of Luxembourg;
2. The Shareholders resolve to appoint as manager of the Company Mr Peter NIKELSKI, prenamed, for an undetermined period.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Mr. Peter NIKELSKI, senior software engineer, né le 1^{er} mai 1967 à Kitchener (Canada), demeurant professionnellement à L-1732 Luxembourg, 19, rue Joseph Hess;

2) Mr. Ralph MABBUTT, senior software engineer, né le 30 août 1968 à Dartford (Angleterre), demeurant professionnellement à L-5521 Remich, 2, rue Dicks;

Les parties susmentionnées désignées ci-après comme les "Associés".

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée, dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1 Il est établi entre tous les détenteurs actuels de parts sociales créés ci-après et entre tous ceux qui deviendront associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La société adopte la dénomination de "Atomic Software S.à r.l." (la "Société").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société (le "Conseil de Gérance") est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 La société a pour objet principal le développement, la vente et la mise en place de solutions informatiques (software et hardware) destinées aux entreprises publiques et privées, y incluant la consultance dans le domaine informatique, le développement, la mise en place, le support et la maintenance de systèmes d'information, ainsi que la vente de matériel et programmes y associés, ainsi que toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à cette activité.

3.2. La Société pourra également acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.3. La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avois par tous moyens.

3.4. La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital, Parts sociales**Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune (les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux. Chaque Part Sociale a droit à un vote lors des réunions des assemblées ordinaires et extraordinaires des Associés.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décision du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil de Gérance sur base des comptes intérimaires.

Art. 6. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance**Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associés. Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés.

8.3 La mort ou la démission d'un gérant, pour quelle que raison que ce soit, ne doit pas entraîner la dissolution de la Société.

Art. 9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance, à l'exception des actes suivantes qui nécessitent l'accord préalable des Associés détenant au moins 75% de toutes les Parts Sociales émises:

- vendre ou disposer autrement de la totalité ou d'une partie de son entreprise, de la propriété, des actifs ou de tout intérêt dans ceux-ci ou contrat de le faire ou non à titre onéreux; ou
- mener ses affaires autrement que dans le cours normal des affaires aux conditions normales du marché; ou
- faire, autoriser ou permettre de faire tout acte ou toute chose pour laquelle la Société peut être liquidée, ou entrer dans tout compromis ou entente avec ses créanciers; ou
- créer une hypothèque, une obligation, une garantie, un privilège ou toutes autres charges sur l'entreprise ou les actifs de la Société, factoriser, céder, faire une remise ou disposer autrement des créances comptables ou de toutes autres dettes de la Société; ou
- donner une garantie, faire un paiement ou créer une obligation ou agir comme caution autrement que dans le contexte des affaires ordinaires de la Société à l'heure actuelle; ou
- prêter ou convenir de prêter, accorder un crédit ou faire toute avance à toute personne autrement que dans le contexte des affaires ordinaires de la Société.

Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de deux gérants, par la signature conjointe des deux gérants. S'il y a plus de deux gérants, la société sera valablement engagée par la signature de deux d'entre eux. Pour certaines opérations spécifiques, la Société peut être engagée par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 11. Délégation (et Agent) du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (le cas échéant) de tout mandataire ad hoc, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Les Gérants peuvent désigner en leur sein, un président pour convoquer les réunions du Conseil de Gérance. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux exigences et formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Lorsque seulement deux gérants ont été nommés, les deux membres doivent être présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via la vidéo ou le téléphone.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits ou copies seront certifiés par tout gérant ou par toute personne désignée par un gérant ou pendant une réunion du Conseil de Gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants.

13.1 Les gérants ne sont pas responsables personnellement en raison de leur position du fait des engagements régulièrement pris au nom de la Société. Ils sont des agents autorisés et sont par conséquent responsables seulement de l'exécution de leur mandat.

13.2 La Société doit indemniser tous directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, pour les dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en raison de ses activités pour la Société en tant que directeur ou fondé de pouvoir, ou à sa requête de toute autre entité dont la Société est un associé ou un créateur et pour laquelle il n'a pas été indemnisé, sauf le cas où, dans pareils actions, procès ou procédures, il serait finalement condamné pour faute lourde ou manquement volontaire. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera octroyée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs de l'Associé unique / L'assemblée générale des Associés / Votes.

14.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

14.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises lors des réunions convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

14.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

14.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises qu'à la condition que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts (75%) du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions de la Loi. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale.

15.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un de décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Répartition des bénéfices.

16.1 Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

16.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que de ces Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'article 14.7 ci-dessus.

16.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables étant entendu qu'en cas d'un Associé Unique, un tel Associé Unique pourra décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation assumant personnellement tous les actifs et passifs, connu ou inconnu de la Société.

17.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la Société et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Peter NIKELSKI, préqualifié	50 Parts Sociales
Ralph MABBUTT, préqualifié	50 Parts Sociales
Total:	100 Parts Sociales

Chacune des Parts Sociales a été intégralement payée de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) correspondant à un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Première assemblée générale des Associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-1732 Luxembourg, 19, rue Joseph Hess;
2. Les Associés décident de nommer comme gérants de la Société, Monsieur Peter NIKELSKI, préqualifié, pour une période indéterminée:

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, dans l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. NIKELSKI, R. MABBUTT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2013. LAC/2013/48415. Reçu soixante quinze euros (€ 75.-).

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159847/444.

(130196283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Garage Jeannot SCHWEIG S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 6, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 95.445.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013160015/10.

(130196024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Galanium Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8292 Meispelt, 19, rue Kosselt.

R.C.S. Luxembourg B 48.456.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160014/10.

(130196659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Compagnie d'Investissement du Mullerthal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 83.692.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21.05.2013

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, le mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre LENTZ, Expert-comptable, né à Luxembourg le 22.04.1959, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Gerdy ROOSE, Expert-comptable, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DU MULLERTHAL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013159923/22.

(130196609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Food Service Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013160005/10.

(130196596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Flack + Kurtz & Integ International Consulting Engineers GmbH, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 39.229.

Par la présente, la société Fidu-Concept Sàrl dénonce avec effet au 19/11/2013 le siège social, 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, de la société FLACK + KURTZ & INTEG INTERNATIONAL CONSULTING ENGINEERS G.m.b.H., inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro

Pour Fidu-Concept Sàrl

Référence de publication: 2013160003/10.

(130196848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

G.O. II - Luxembourg Alfamar Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160012/10.

(130196832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Groupe Raco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 154.483.

Extrait du Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social: 217, Route d'Esch L-1471 Luxembourg, le 19.11.2013 à 09h00

Délibérations

Après analyse et délibération:

1. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la démission de Monsieur Denis Mingarelli de son mandat d'administrateur.

2. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la démission, à compter de ce jour, de la société S.F.D. Sàrl, RC B122811, 171 route de Longwy L-1941 Luxembourg, de son mandat d'administrateur.

3. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la démission à compter de ce jour, de Monsieur Serge Atlan, de ses mandats d'administrateur et d'administrateur délégué à la gestion journalière.

4. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la démission à compter de ce jour, de la société RIS Cie S.A. RC B138374, 217 route d'Esch L-1471 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes.

A l'issue de l'Assemblée le Conseil d'Administration de la société est composé des personnes physiques et morales suivantes:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2013160041/24.

(130196529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Green Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 136.131.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160039/10.

(130196269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

GREIF Logistics & Rent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 118.407.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160040/10.

(130196338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Glensead S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 59.999.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013160032/10.

(130196099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

GEE Hospitality Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.782.

Référence est faite à l'extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 30 mai 2013, déposé le 4 octobre 2013 sous la référence 2012134463/23

Extract of the resolutions taken by the Sole Shareholder on October 17th, 2013

- The cooption of Mr Daniel PIERRE, private employee, born on December 13th, 1967 in Arlon, Belgium, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, as new Director of the company in replacement of Ms Noëlle PICCIONE, resigning Director, is ratified.

Certified true copy

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique en date du 1.7 octobre 2013

- La cooptation de Monsieur Daniel PIERRE, employé privé, né le 13 décembre 1967 à Arlon, Belgique demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur, en remplacement de Mademoiselle Noëlle PICCIONE, Administrateur démissionnaire, est ratifiée.

Fait à Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Certifié sincère et conforme

GEE HOSPITALITY GROUP S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013160024/24.

(130196718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Hayfin Capital LuxCo 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 145.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160046/10.

(130196834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Hayfin Capital LuxCo 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 145.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160045/10.

(130196854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Hayfin Capital LuxCo 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 145.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160047/10.

(130196725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Gevarai Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 158.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013160029/10.

(130196204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Globe Express Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.305.

Extrait des résolutions prises par l'associé de la société en date du 18 novembre 2013

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Aidan FOLEY, gérant de la Société ayant pouvoir de signature B, est la suivante: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160033/14.

(130196267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

PE Securitization (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 169.373.

Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue le 31 octobre 2013

Il a été décidé comme suit:

- De ne pas renouveler le mandat d'administrateur, venu à échéance, de Monsieur Sven-Christian Kindt;
- de renouveler les mandats des administrateurs de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014, à savoir:

* Madame Marie-Hélène WATTÉ-BOLLEN, née le 26 août 1954 à Veghel, Pays-Bas, ayant l'adresse suivante: 117, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg;

* Monsieur Benoni DUFOUR, né le 11 juillet 1957 à Ostende, Belgique, ayant l'adresse suivante: 15, Op der Sank, L-5713 Aspelt;

* Monsieur Claudio DALLA CORTE, né le 28 novembre 1975 à Zurich (Suisse), ayant son adresse professionnelle au Uetlibergstrasse 233, CH-8045 Zurich, Suisse.

- de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

dénomination ou raison sociale

KPMG Luxembourg S.à r.l.

Luxembourg, le 31 October 2013.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013160310/26.

(130196517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Helmut-Kohl-Ehrennadel in Gold, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2727 Howald, 1, rue Pierre Wigreux.

R.C.S. Luxembourg G 45.

Bilanz zum 31. Dezember 2008

AKTIV		PASSIV	
Bank	771,67	Übertragener	
Depotkonto	41.998,00	Jahresüberschuss	45.885,49
Jahresverlust	<u>3.115,82</u>		
Total	45.885,49	Total	<u>45.885,49</u>

Einnahmen und Ausgaben 2008

Ausgaben		Einnahmen	
Ausgaben(1)	8.092,75	Zinsen	2.125,08
Bankgebühren	55,15	Spenden	2.907,00
Jahresüberschuss		Jahresverlust(1)	3.115,82
Total	<u>8.147,90</u>	Total	<u>8.147,90</u>

(1) davon Anlagenwertminderung 3.680,00

Wirtschaftsplan 2009

Ausgaben		Einnahmen	
Ausgaben 2008	400,00	Zinsen	2.000,00
Verleihung der Ehrennadel: 0		Spenden	3.000,00
Bankgebühren: 50			
Verschiedenes: 350			
Jahresüberschuss	<u>4.600,00</u>		
Total	5.000,00	Total	<u>5.000,00</u>

Référence de publication: 2013160052/28.

(130196260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Peitenger Waikeller s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 1, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 64.787.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160312/9.

(130196824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Plafa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 15, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 16.652.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160321/9.

(130196405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Placindus S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 31.182.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160320/9.

(130196113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Port-Louis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 7, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 102.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160324/9.

(130196805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Relax Capital Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.649.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des associés en date du 16 septembre 2013

1. Mme Valérie PECHON a démissionné de son mandat de gérante.
2. M. Hans DE GRAAF a démissionné de son mandat de gérant.
3. Le nombre des gérants a été réduit de 2 à 1.
4. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL, R.C.S. Luxembourg B 64474, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RELAX CAPITAL SARL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013161000/18.

(130197315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

ProLogis Belgium VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160951/9.

(130197378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

ProLogis European Finance XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 151.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160952/9.

(130197380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

ProLogis Germany X S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160953/9.

(130197173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

ProLogis Germany XII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160954/9.

(130197225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

ProLogis Poland LXVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160955/9.

(130197170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

ProLogis Poland LXXXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160956/9.

(130197169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

ProLogis Poland XCV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160957/9.

(130197168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

ProLogis Poland XLI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160958/9.

(130197172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.
